

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/156/2008 – ÉFAI

21 octobre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 151/08 (MDE 13/076/2008, 30 mars 2008) et ses mises à jour (MDE 13/079/2008, 11 juin 2008, et MDE 13/138/2008, 17 septembre 2008) – Prisonniers d'opinion / Peine de mort

**IRAN** Mahmoud Matin (h), 52 ans, ingénieur civil  
Arash Basirat (h), 44 ans

---

Le 25 septembre 2008, Mahmoud Matin et Arash Basirat ont été acquittés du chef d'apostasie par la cinquième chambre du tribunal pénal de la province du Fars, à Chiraz (sud-ouest de l'Iran). Ils ont été libérés depuis lors.

Le tribunal a estimé qu'aucun élément permettant de conclure que ces deux hommes s'étaient rendus coupables d'apostasie ne lui avait été présenté. Ils avaient tous deux nié s'être convertis au christianisme et déclaré qu'ils restaient musulmans, et le juge n'a trouvé aucune preuve du contraire.

Mahmoud Matin et Arash Basirat avaient été arrêtés le 15 mai 2008 par des fonctionnaires du ministère du Renseignement à Chiraz, où ils s'étaient réunis avec 13 autres personnes qui ont également été interrogées avant d'être relâchées. Ils étaient détenus dans un centre de détention de Chiraz placé sous l'autorité du ministère du Renseignement. Ils ont été maintenus à l'isolement pendant deux mois avant d'être placés dans la même cellule, autour du 15 juillet. Leur avocat n'a été informé que début août qu'ils étaient poursuivis pour apostasie, une infraction qui aurait pu entraîner leur condamnation à la peine capitale s'ils avaient été déclarés coupables.

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment.**